



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM

- 67370 -

N°19 du mandat/N10-2021

**Séance du conseil municipal
du lundi 6 décembre 2021 à 20h**
sous la présidence de M. Gaston Burger
Salle du conseil municipal à Dingsheim

Membres présents : 13

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Christian Biller, Benoît Haettinger, Audrey Bauer, Geoffrey Diebold, Laetitia Johner, Fabienne Breyel, Gisèle Berbach, Fabrice Lutz, Brice Schobel et Dominique Reinbolt

Absents avec procuration : 2 (Joseph Arenas à Marcel Fritsch et Geneviève Botzong à Gaston Burger)

Absents : 0

Nombre de votants : 15

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 4 octobre 2021 et du 8 novembre 2021
2. Mise en place d'une ZFE-m dans l'Eurométropole -Avis des communes limitrophes
3. Point budgétaire
 - ↳ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022.
4. Point sur les dossiers en cours (affaires foncières, contentieux...)
5. Retours concernant :
 - ↳ le Sivom « La Souffel »
 - ↳ les commissions communales
6. Divers
 - ↳ Modification de la loi concernant les comptes rendus
 - ↳ Organisation de la distribution des colis de Noël
 - ↳ Agenda

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 4 octobre 2021 et du 8 novembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, les comptes rendus du 4 octobre 2021 et du 8 novembre 2021 sont adoptés à l'unanimité.

2. Mise en place d'une ZFE-m dans l'Eurométropole -Avis des communes limitrophes

Délibération N°34/2021

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15 (unanimité - avis réservé)

La commune a été sollicitée pour émettre un avis lors de l'instauration d'une ZFE-m par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) par courrier en date du 15 octobre 2021 (annexe 1). Le maire présente une synthèse sur la base des éléments mis à disposition par l'EMS qui précise les aspects réglementaires incontournables et commente les points caractéristiques ci-après :

- ↳ Le calendrier d'application des restrictions de circulation des véhicules comportant à chaque fois une période pédagogique de 12 mois avant l'application des sanctions
- ↳ Les mesures d'accompagnement proposées par l'EMS à ses habitants indexés aux revenus fiscaux pour les accompagner à la fois au changement modal et au changement de véhicule(s)

- ↳ L'annonce de la mise en place sur quelques communes de l'EMS (Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald et Holtzheim) d'une interdiction volontariste des Crit'Air 2 à partir de janvier 2028. Un nouvel arrêté de l'EMS devra confirmer cette volonté.

Le conseil municipal,

- Considérant que la réglementation de la ZFE-m découle de la Loi Climat et Résilience et qu'elle permet de différencier l'application des restrictions suivant le type de véhicule (PL, VUL et VP) et le type de Crit'Air.
- Considérant que dès l'application des premières mesures de restrictions en 2023, une partie de la population n'aura plus accès aux services situés sur le territoire de l'EMS (services de soins dans les hôpitaux universitaires et autres, ...), accès aux commerces essentiels,
- Considérant que le calendrier adopté ne permet pas aux collectivités en charge des transports en commun (Région Grand Est, CEA, et notre intercommunalité), d'organiser des offres alternatives suffisamment attractives aux transports individuels automobiles.

Après débat et délibération comme suit : Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15 (unanimité) donne un avis réservé sur l'application de la ZFE-m sur le territoire l'Eurométropole de Strasbourg et demande la mise en œuvre :

- ✓ d'une dérogation pour la population de notre commune dans les mêmes conditions que les communes soumises aux mêmes contraintes, portant sur l'utilisation d'un véhicule par foyer jusqu'à la mise à disposition d'une offre de transport en commun avec les mêmes cadencements que les communes de l'EMS
- ✓ d'un développement concerté avec l'EMS, la Région Grand Est, la CEA et la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland de services accrus et de nouveaux itinéraires de transports en commun
- ✓ de l'intensification des interconnexions cyclables avec l'EMS dans un délai rapproché
- ✓ de l'ouverture dans le cadre du Scoters de l'installation de nouveaux commerces au plus proche des habitants

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents contribuant à la levée des réserves

3 Point budgétaire

Délibération N°35/2021

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15 (unanimité)

- ↳ *Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022:*

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15 (unanimité)

autorise, à l'unanimité

- ↳ le maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au reversement de la dette
- ↳ ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2022

4 Point sur les dossiers en cours (affaires foncières, contentieux...)

↳ **SFR**

Le contentieux portant sur l'ancien réseau du câble, propriété de SFR et abandonné à la suite du passage de la commune à la fibre, a été soldé. Pour rappel, la société SFR réclamait à la commune 78 000€ d'indemnités.

Les différentes actions entreprises par la commune ont finalement permis une négociation à l'amiable avec SFR et ainsi fixer une indemnité ramenée à 12 000€. La convention ayant été signée en ce sens par SFR et la commune, ce contentieux est clôturé. Les frais d'avocats ont, quant à eux, été pris en charge par l'assurance de la commune.

↵ **Nouveau Cimetière**

L'achat de terrains destinés au futur cimetière de Dingsheim se poursuit. 4 parcelles, situées après le calvaire, ont été récemment acquises par la commune.

↵ **CTS**

La CTS est propriétaire de quelques parcelles de terrains le long de la RD166, pour une surface totale de 40 ares. Dans le cadre de la future piste cyclable le long de cette RD, la commune avait proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 110€ l'are. La CTS a signifié son accord pour vendre ces parcelles aux prix convenus. Les actes notariés sont en cours de rédaction.

5 Retours concernant :

↵ **le Sivom « La Souffel »**

Le Président du Sivom, absent excusé à la séance du conseil de ce jour, a présenté le retour concernant le Sivom via un mail adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal.

↵ **les commissions communales**

○ Voirie

- Marcel Fritsch, président de la commission Voirie, signale que les appels d'offres concernant les travaux rue de Berlin et rue de Brasilia ainsi que les travaux de mise en place des 3 ralentisseurs seront publiés en décembre 2021, pour un coût total estimatif de 450 000€ TTC. Une réunion a été organisée avec les riverains de la rue Principale, concernés par la mise en place de 2 ralentisseurs. La société TTK a présenté le projet et a pu répondre aux riverains présents. Une attention particulière sera faite lors de l'implantation des plateaux pour minimiser au mieux le bruit pour les riverains.

○ Environnement

▪ *Parc d'agrément*

Brice Schobel, président de la commission Environnement, présente et commente le plan du 1^{er} projet du futur terrain d'agrément, confié à Acte 2 paysage. Ce projet comprendra un espace paysagé, un espace d'agrément ainsi qu'un espace de fitness. Le coût estimé du projet est de l'ordre de 400.000€ TTC + frais d'études.

Une réunion sera organisée avec la municipalité de Griesheim-sur-Souffel le 13/12/2021, afin de leur présenter le projet, puisqu'une partie du terrain est propriété du Sivom.

▪ *Passeport Jeunes Citoyens*

Conçu comme un guide, ludique et pédagogique, ce livret a pour but de susciter chez les élèves le goût de s'impliquer pour les autres. Le passeport comporte plusieurs thématiques différentes qui sont déclinées en classe. Chaque action réalisée par l'élève donne lieu à une validation par un visa dans le passeport. Le livret a été remis à chaque élève de l'école primaire. Ils ont 2 ans pour le compléter.

▪ *Conseil Municipal Des Jeunes*

Le CMDJ a été relancé. Une réflexion est menée sur la possibilité de faire appel à un animateur pour seconder les élus. Le conseil comprendra 6 enfants par commune, répartis en binôme mixte.

- Une réunion est prévue avec le corps enseignant afin d'étudier la meilleure manière d'intégrer l'école au projet.

○ Cadre de vie

- Andrée Briffoteau, présidente de la commission Cadre de vie, signale que le St-Nicolas est passé dans le groupe scolaire Justin Thirion pour une distribution de pains d'épices aux élèves au nom des deux communes. Cet événement est toujours un moment très apprécié des petits et des grands. Les photos et vidéo prises à cette occasion figurent sur le site internet de la commune.

- Colis de Noël En raison de la situation sanitaire défavorable, le traditionnel repas des Aînés a été remplacé par une distribution de colis de Noël. Celle-ci sera effectuée le samedi 11 décembre à partir de 9h30, par les membres du conseil municipal. Cette distribution concerne 145 foyers et représente une enveloppe de budgétaire d'environ 4000€.

- ↳ Modification de la loi concernant les comptes rendus
Le conseil municipal est informé que des dernières évolutions de loi qui seront effectives en 2022 :
 - Les comptes rendus ne seront plus signés par l'ensemble des conseillers, mais uniquement par le maire et le/la secrétaire de séance
 - L'indication du sens du vote et le nom des votants seront dorénavant indiqués dans les comptes rendus de séance
- ↳ Organisation de la distribution des colis de Noël. Point traité dans les comptes rendus des commissions.
- ↳ **Agenda**
 - Concert de Noël à l'église de Dingsheim dimanche 19 décembre
 - 10 janvier 2022 : conseil municipal
 - Les vœux de la municipalité sont annulés compte tenu de la situation sanitaire actuelle

Séance close à 22h00

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS <i>Procuration à Marcel Fritsch</i>	Audrey BAUER	Gisèle BERBACH	Christian BILLER
Geneviève BOTZONG <i>Procuration à Gaston Burger</i>	Fabienne BREYEL	Andrée BRIFFOTEAU	Geoffrey DIEBOLD	Marcel FRITSCH
Benoît HAETTINGER	Laetitia JOHNER	Fabrice LUTZ	Dominique REINBOLT	Brice SCHOBEL